



MA VISION

Un avenir de paix et de prospérité
au Moyen-Orient

—  —
Deux nations sœurs



M. Peyman Bakhshayesh

— MD, PhD, MBA —

Ma vision

Un avenir de paix et de prospérité au Moyen-Orient

M. Peyman Bakhshayesh

MD, PhD, MBA

Rédigé en Israël — 27 octobre 2026

Édition française révisée par l’auteur
28 octobre 2026

Aux peuples d’Iran et d’Israël, et à toute personne au Moyen-Orient qui souhaite vivre librement, élever sa famille en sécurité et transmettre un pays meilleur à la génération suivante.

Sommaire

Préface Tout commence par une vision

Chapitre premier L’histoire et la leçon de Cyrus

Chapitre deux Deux nations sœurs et un partenariat régional ouvert

Chapitre trois Mettre fin au pouvoir théocratique et protéger la conscience

Chapitre quatre Pahlavi Plus et la mission iranienne inachevée

Chapitre cinq Une transition qui préserve le pays

Chapitre six Des accords d’Abraham à l’Accord de Cyrus

Chapitre sept Une prospérité que chacun peut constater

Chapitre huit Une région qui offre refuge et un avenir chez soi

Chapitre neuf Indépendance et partenariat avec le reste du monde

Chapitre dix Mettre la vision en pratique

Dix principes pour un avenir commun

Sources et lectures complémentaires

Tout commence par une vision

Tout commence par une vision. Avant de construire un hôpital, de créer une université ou de reconstruire un pays, il faut savoir ce que l'on veut accomplir. Sans cette orientation, même le courage et les sacrifices peuvent rester vains. Ce livret expose ma vision d'un Moyen-Orient fort et pacifique : des nations souveraines qui coopèrent dans le respect de l'État de droit, de la liberté de conscience et de la responsabilité des gouvernants, avec une volonté concrète de bâtir la prospérité.

J'écris en tant qu'Iranien, chirurgien traumatologue et homme ayant connu la révolution, la guerre et le départ de son pays natal. Je suis né à Abadan. Les bouleversements de 1979 et la guerre Iran-Irak appartiennent à mon enfance, et pas seulement aux livres d'histoire. Je sais que les conséquences de l'échec politique finissent par se retrouver sur le seuil d'une maison, dans un hôpital ou dans la vie d'un enfant qui n'a pas choisi ce conflit.

Alors que j'écris en Israël, en octobre 2026, je crois que notre région se trouve peut-être à un tournant. C'est une appréciation politique, non la prédiction de la chute d'un gouvernement à une date donnée. Je souhaite que nous nous préparions à saisir une occasion, plutôt que de supposer que la disparition d'un obstacle suffira à faire naître un avenir meilleur. La fin de la République islamique, que j'appelle de mes vœux, doit s'accompagner d'un projet iranien crédible pour le lendemain.

Mon point de départ est un engagement politique clair. Je me tiens aux côtés d'Israël, du sionisme et du gouvernement israélien. Par sionisme, j'entends le droit du peuple juif à l'autodétermination nationale dans sa patrie historique et un avenir sûr pour Israël en tant qu'État juif et démocratique. Je soutiens les efforts du gouvernement israélien pour défendre le pays, vaincre le terrorisme et bâtir des partenariats régionaux durables. Je soutiens le leadership du prince héritier Reza Pahlavi pour un Iran libre et le rétablissement d'une monarchie constitutionnelle. L'amitié irano-israélienne est le socle sur lequel je veux construire un avenir régional plus large.

J'appelle mon projet pour l'Iran « Pahlavi Plus » : l'ambition modernisatrice et l'héritage de construction de l'État associés à l'époque pahlavie, menés à leur terme grâce à la démocratie laïque, aux limites constitutionnelles du pouvoir, au pluralisme politique et au droit du peuple de choisir. J'appelle ma proposition régionale « Accord de Cyrus le Grand », ou « Accord de Cyrus ». Ce sont mes propositions. Elles ne constituent ni un traité existant, ni une nomination officielle, ni une prétention à parler au nom d'un autre pays ou d'un dirigeant politique.

Une vision devient sérieuse lorsqu'elle assume la responsabilité de ses conséquences. Les chapitres qui suivent passent donc de l'inspiration historique aux institutions, aux garanties et au travail concret susceptibles de rendre la coopération durable. Mon ambition est un Moyen-Orient où l'on puisse choisir de rester chez soi, rentrer dans son pays en sécurité et accueillir ceux qui ont besoin de protection.

L'histoire et la leçon de Cyrus

On décrit souvent le Moyen-Orient comme si le conflit était son état naturel et permanent. Je n'accepte pas cette conclusion. Notre histoire comporte des conquêtes et des persécutions, mais aussi du commerce, des savoirs, de la coexistence et de longues périodes de gouvernement organisé. La religion et les appartenances ethniques ont compté, sans jamais être les seules causes des conflits. Le pouvoir, les territoires, les ressources, les interventions étrangères et la qualité des institutions influencent eux aussi le cours des événements.

Les empires perses, les califats arabes, l'Empire ottoman et d'autres puissances ont gouverné des parties vastes et changeantes de la région. Les dominations romaine et byzantine, comme les conquêtes d'Alexandre, y ont également laissé une empreinte profonde. On ne peut réduire cette histoire à une succession dans laquelle un peuple aurait toujours gouverné l'ensemble du Moyen-Orient actuel. Au fil des siècles, les frontières, les communautés politiques et la notion même de cette région ont évolué.

Pour ma propre vision, Cyrus le Grand constitue un point de départ particulièrement puissant. Après sa prise de Babylone en 539 avant notre ère, le Cylindre de Cyrus décrit la restauration de sanctuaires ainsi que le retour de populations déplacées et de leurs statues cultuelles. La tradition biblique associe Cyrus au retour des exilés juifs et à la reconstruction du Temple de Jérusalem. Le Cylindre lui-même ne nomme ni Jérusalem ni les Juifs. Ces sources sont liées, mais il faut les comprendre sans les confondre. [1, 2]

L'expérience achéménide suggère également qu'un vaste ensemble politique peut faire une place aux coutumes et aux identités locales. L'administration provinciale s'est développée progressivement ; l'organisation des satrapies a été systématisée sous Darius Ier, et ne s'est pas constituée tout entière sous Cyrus seul. Il s'agissait d'une hiérarchie impériale, fondée sur le tribut et l'autorité royale, et non d'une fédération de démocraties égales. [3]

Était-ce la période la plus heureuse ou la plus stable de toute l'histoire du Moyen-Orient ? Nous ne pouvons établir un classement aussi universel. Il faudrait déterminer quelles expériences prendre en compte, ce que signifie la stabilité et comment comparer des vies séparées par des millénaires. Un empire antique n'offrait pas l'égalité citoyenne moderne. Le Cylindre est aussi une affirmation royale de légitimité, et non une déclaration moderne des droits humains universels. [2]

Cette distinction n'efface pas mon admiration. Cyrus demeure l'image d'un pouvoir comprenant que les communautés n'ont pas à renoncer à leur identité pour appartenir à un ensemble plus vaste. Je souhaite prolonger cette intuition et aller plus loin. Là où les sujets de l'Antiquité dépendaient du jugement d'un souverain, les citoyens d'aujourd'hui doivent disposer de droits qu'ils peuvent faire valoir. Là où un empire maintenait son unité en exerçant sa souveraineté sur d'autres peuples, notre avenir doit reposer sur une coopération volontaire entre nations souveraines. L'histoire peut nous donner confiance sans se substituer à la construction constitutionnelle.

Deux nations sœurs et un partenariat régional ouvert

L'Iran et Israël devraient devenir des alliés naturels. L'hostilité de la République islamique ne doit pas définir l'avenir de l'Iran. Je veux un Iran libre, doté d'un cadre constitutionnel et conduit vers le renouveau national par le prince héritier Reza Pahlavi, qui coopère ouvertement avec Israël et son gouvernement. J'y vois un choix stratégique : la sécurité d'Israël et la liberté de l'Iran appartiennent à une même vision régionale. Notre amitié doit se traduire par une reconnaissance diplomatique, une coopération durable et une responsabilité commune pour la paix.

Je vois dans un partenariat irano-israélien une fondation possible pour la reconstruction régionale. Les deux sociétés possèdent d'importantes ressources intellectuelles, scientifiques, culturelles et professionnelles. Leurs diasporas peuvent relier universités, hôpitaux, entreprises et communautés. Ces capacités nous donnent des raisons d'assumer nos responsabilités et d'agir utilement. Elles ne justifient ni une hiérarchie entre civilisations ni un droit exclusif à diriger les autres.

La sécurité est une raison de coopérer, mais un adversaire commun ne peut être l'unique raison d'être d'une amitié. Si notre seul lien est l'opposition à la République islamique, que restera-t-il après sa disparition ? Nous devons déjà pouvoir répondre : des relations diplomatiques normales, des échanges universitaires, une collaboration médicale, du commerce, une gestion de l'eau, une compréhension culturelle et le respect de l'indépendance des deux nations.

Mon soutien à Israël est résolu. Je soutiens son existence, sa souveraineté, sa sécurité et sa prospérité, ainsi que la responsabilité du gouvernement israélien de protéger sa population. Je veux une région qui reconnaisse Israël comme un partenaire permanent et légitime, et qui rejette l'antisémitisme, le terrorisme, la prise d'otages et les menaces d'anéantissement. Une paix durable doit reposer sur ce socle. Protéger les civils et offrir un avenir digne aux voisins attachés à la paix doivent renforcer la sécurité d'Israël et la légitimité de ce partenariat. Je défends une coopération avec le gouvernement israélien pour donner corps à cet avenir.

La table régionale doit donc rester ouverte. Les États arabes, la Turquie et les autres voisins doivent pouvoir y participer en tant que partenaires, avec leurs intérêts et leur voix propres. Les communautés kurdes et les autres peuples dont les intérêts dépassent les frontières actuelles ont besoin d'une représentation et d'une protection garanties par le droit ; les grandes puissances régionales ne peuvent décider de leur avenir par-dessus leur tête. L'Iran lui-même est une nation diverse. Son avenir appartient à égalité aux citoyens de toutes origines, de toutes langues et de toutes convictions.

J'utilise l'image de deux sœurs marchant ensemble parce que l'amitié peut amorcer un changement plus large. Elle doit inviter les autres à coopérer. Nos drapeaux peuvent se tenir côte à côte sans effacer ceux de nos voisins. Le Lion et le Soleil représentent l'Iran que j'espère voir : sûr de son histoire et ouvert à un avenir moderne. Le drapeau israélien représente un partenaire dont je respecte la sécurité et la pérennité. Aucun de ces symboles ne doit devenir une condition imposée à l'identité d'un autre peuple. La valeur du partenariat se mesurera à des vies plus sûres et à des possibilités partagées au-delà de ses membres fondateurs.

Mettre fin au pouvoir théocratique et protéger la conscience

Mon opposition à la République islamique est sans ambiguïté. Je veux que l'Iran dépasse un système dans lequel l'autorité religieuse prime sur le choix démocratique. Le problème est constitutionnel autant que politique. L'article 4 de la Constitution actuelle soumet les lois et les règlements aux critères islamiques, dont les membres religieux du Conseil des gardiens apprécient le respect ; l'article 5 inscrit la direction de l'État dans un cadre de tutelle religieuse. Je rejette ce fondement pour le gouvernement futur de l'Iran. [4]

Dans ce livret, ma critique de l'islam politique vise les projets qui placent la suprématie religieuse au-dessus de l'égalité citoyenne, imposent la croyance par le pouvoir de l'État ou justifient la violence contre les opposants. Ces idées et ces pratiques méritent un examen rigoureux. Les musulmans ne partagent toutefois pas une pensée politique unique. La foi, la nationalité, la migration et l'appartenance à une organisation politique donnée sont des réalités distinctes. Elles ne doivent pas être traitées comme des preuves interchangeables d'une intention cachée.

Une démocratie laïque doit être assez forte pour faire respecter ses lois et assez sûre d'elle-même pour protéger la conscience. Aucun tribunal religieux ni aucune autorité cléricale ne doit pouvoir passer outre l'égalité des droits civils. Aucun État ne doit imposer une croyance, punir une personne qui quitte une religion, dicter aux femmes leur tenue ou refuser à quelqu'un l'accès à une fonction publique en raison de sa foi ou de son absence de foi. La même exigence constitutionnelle doit s'appliquer à toute religion et à tout mouvement politique.

Lorsque je dis que la religion relève de la sphère privée, je veux dire que la conviction appartient à la personne et ne peut être accaparée par l'État. Je ne veux pas dire que le culte pacifique doit être caché ou que les croyants doivent disparaître de la vie publique. La liberté comprend la possibilité de pratiquer, de s'exprimer, de s'organiser, de questionner, de changer de conviction et de ne pas croire. Les citoyens croyants doivent pouvoir participer à la vie démocratique dans les mêmes conditions juridiques que les autres. [5]

Les débats sur la migration et l'intégration doivent suivre la même rigueur. Les gouvernements peuvent exiger le respect de la loi, enquêter sur les violences, faire appliquer l'obligation scolaire et favoriser l'apprentissage de la langue ainsi que l'emploi. Ils doivent apprécier les comportements à partir de preuves et dans le respect des garanties de procédure. Les taux de natalité, le corps des femmes et l'identité religieuse ne prouvent pas l'existence d'un projet coordonné de prise de contrôle d'une société. Une réponse démocratique à l'extrémisme ne peut commencer par rendre suspectes des communautés entières.

J'espère que la réforme religieuse progressera partout où le pouvoir coercitif reculera et où un débat sincère deviendra possible. Aucun gouvernement ne peut la garantir ni la décréter. Le devoir immédiat est plus clair : protéger le libre examen et les droits des femmes, des enfants, des dissidents et des minorités. Mettre fin à l'impunité de l'intimidation. Laisser les interprétations se confronter par l'argumentation. Un État soumis au droit doit défendre les êtres humains tout en leur laissant décider du sens de leur vie spirituelle.

Pahlavi Plus et la mission iranienne inachevée

Je soutiens le prince héritier Reza Pahlavi et son leadership pour rassembler les Iraniens autour du renouveau national. L'avenir que je défends est une monarchie constitutionnelle parlementaire : une continuité nationale et une Couronne rassembleuse, avec un gouvernement élu, des tribunaux indépendants et une citoyenneté égale. Je crois que l'héritage pahlavi offre à l'Iran un socle puissant pour sa reconstruction et son amitié avec Israël. Notre tâche est de mobiliser un soutien concret dans cette direction et d'achever la mission de modernisation grâce à Pahlavi Plus. Un processus constitutionnel national libre doit donner à cet avenir sa légitimité durable.

L'époque pahlavie constitue un important héritage de modernisation. J'en retiens l'ambition en matière d'éducation, d'administration professionnelle, d'infrastructures, d'industrie, de cohésion nationale et d'ouverture à la science moderne. Le développement de l'éducation des femmes est l'un des aspects documentés de cette transformation. [6] Cet héritage peut donner confiance et orienter la reconstruction sans exiger de reproduire toutes les méthodes de gouvernement d'autrefois.

La mission pahlavi mérite d'être poursuivie. Ses insuffisances démocratiques doivent guider les améliorations à apporter, tout en renouvelant son ambition d'un Iran moderne et capable d'agir. La guerre froide, la pression soviétique et les mouvements idéologiques révolutionnaires faisaient partie d'un contexte historique difficile. Ma réponse est Pahlavi Plus : préserver la confiance, la compétence et la vocation nationale de la modernisation, puis les compléter par le pluralisme et des institutions responsables. Tirer les leçons du passé doit renforcer notre soutien au leadership tourné vers l'avenir du prince héritier Reza Pahlavi.

C'est le sens de Pahlavi Plus dans mes écrits antérieurs comme dans ce livret. Ajouter la liberté politique à une administration compétente. Rendre l'expertise responsable devant les institutions élues. Préserver la continuité nationale tout en permettant une opposition respectueuse du droit. Donner aux citoyens la possibilité de remplacer un gouvernement sans abattre l'État. Un pays a autant besoin d'une fonction publique compétente et de juges indépendants que d'un symbole rassembleur. [10, 11]

Je défends une monarchie parlementaire parce que je crois qu'une Couronne constitutionnelle peut unir la nation, tandis que les gouvernements élus restent responsables devant les citoyens. La constitution doit définir le rôle du monarque, protéger les libertés politiques et soumettre les finances publiques à un contrôle indépendant. Le leadership du prince héritier Reza Pahlavi et le libre consentement du peuple doivent se renforcer mutuellement. C'est cet avenir constitutionnel que je veux contribuer à bâtir et cette cause pour laquelle je sollicite un soutien.

Pour moi, le « Plus » ouvre également un horizon régional. Un Iran prospère ne peut considérer la souffrance ou l'insécurité de ses voisins comme indifférentes. Sa force doit contribuer à stabiliser la région par la coopération et par l'exemple. Cela ne lui donne aucun mandat pour imposer des gouvernements à l'étranger. Je souhaite un changement démocratique conduit par chaque société, soutenu par la diplomatie, les échanges ouverts et une assistance conforme au droit. Une alliance régionale trahirait ses propres principes si elle remplaçait la domination religieuse par une domination nationaliste. Pahlavi Plus est le nom que je donne à un projet constitutionnel iranien mené à son terme, dont les bénéfices peuvent dépasser les frontières par le consentement. Ce n'est pas un programme officiel attribué au prince héritier Reza Pahlavi.

Une transition qui préserve le pays

La chute d'un système politique et la création d'une démocratie qui fonctionne sont deux événements différents. Ma vision exige donc une transition qui protège la population iranienne, préserve les institutions essentielles et soumette les pouvoirs provisoires à des limites juridiques claires. L'État doit continuer à assurer les services publics pendant que ses fondements constitutionnels changent.

L'approche que je privilégie repose sur l'organisation civique iranienne, le changement politique non violent, la coopération nationale et un soutien international conforme au droit. Aucun État extérieur ne peut fabriquer une légitimité démocratique à la place des Iraniens. Quelles que soient les circonstances de la transition, la protection des civils et la prévention de l'effondrement de l'État doivent guider ses décisions. Un gouvernement d'exception sans échéance serait un signal d'alarme, même s'il tenait le langage de la libération.

Les premières responsabilités seraient concrètes : maintenir le fonctionnement des hôpitaux et des réseaux d'eau, protéger l'approvisionnement électrique, assurer une information publique fiable et sécuriser les archives publiques. Les fonctionnaires et les autres agents publics doivent être évalués au regard de leurs responsabilités et de leur conduite. Le simple fait d'avoir occupé un emploi dans l'ancien système ne suffit pas à établir une culpabilité pénale. La continuité institutionnelle peut aller de pair avec l'éviction, selon des procédures légales, de responsables impliqués dans de graves abus.

Une autorité provisoire aurait besoin d'un mandat publié, de nominations transparentes, d'un contrôle indépendant de ses dépenses et d'un calendrier pour le processus constituant et les élections libres. Les pouvoirs d'exception devraient expirer, sauf renouvellement assorti de garanties définies. Les institutions de sécurité devraient répondre devant une autorité civile légitime. Les responsables de la transition ne devraient pas pouvoir transformer leur contrôle des biens publics ou des médias en avantage électoral permanent.

La justice est indispensable. Les victimes ont besoin de reconnaissance, de vérité, de voies de recours et d'enquêtes crédibles. La responsabilité pénale doit être établie individuellement, au moyen de procès équitables et dans le respect de l'interdiction de la torture. Aucune punition collective ne doit viser les croyants, les familles politiques, les communautés ethniques ou les anciens opposants. La réconciliation nationale ne peut demander aux victimes de faire comme si rien ne s'était passé ; l'exigence de justice ne peut autoriser la vengeance. Cette position prolonge celle que j'ai développée dans mes travaux antérieurs. [12]

L'opposition démocratique doit aussi se préparer à devenir une société démocratique. Monarchistes et républicains, salariés et employeurs, croyants et non-croyants auront des désaccords. Un accord constitutionnel minimal doit leur permettre de les exprimer en sécurité : égalité citoyenne, intégrité territoriale, liberté d'organisation, tribunaux indépendants et respect des urnes. Cet accord compte davantage qu'une unité émotionnelle imposée.

Une transition réussie ferait de l'Iran un partenaire régional fiable, car ses engagements pourraient survivre à un changement de gouvernement. Cette fiabilité naîtra du droit et du consentement populaire. Elle ne peut dépendre entièrement du caractère, de la popularité ou de la reconnaissance internationale d'un seul dirigeant. Notre tâche est de bâtir un pays où une bonne direction puisse réussir et où une mauvaise direction puisse être remplacée pacifiquement.

Des accords d'Abraham à l'Accord de Cyrus

La Déclaration des accords d'Abraham du 15 septembre 2020 associait la paix régionale au dialogue, à la liberté religieuse, à la science, à la médecine et au commerce. C'est une fondation précieuse. [7] Je souhaite en élargir l'ambition à un cadre laïque de coopération régionale auquel un Iran libre pourrait adhérer. Je propose de l'appeler « Accord de Cyrus le Grand ». Cette proposition développe l'argument de mon essai antérieur sur l'Iran et Israël au-delà d'un ennemi commun. [13]

Ce nom relierait une mémoire historique iranienne à un objectif contemporain ouvert à tous. Il ne remplacerait pas les accords d'Abraham, ne réécrirait pas les traités existants et ne laisserait pas entendre qu'un accord est déjà conclu. Les gouvernements et les peuples devraient en négocier les termes réels. Ceux qui préféreraient un autre nom devraient pouvoir en soutenir le fond : la souveraineté, une coopération conforme au droit, la dignité humaine et la sécurité mutuelle.

J'envisage une plateforme volontaire plutôt qu'un super-État régional immédiat. Ses premiers engagements seraient la reconnaissance mutuelle, le respect des frontières et de l'intégrité territoriale, le règlement pacifique des différends, le rejet du terrorisme et de la coercition, ainsi que la protection des civils. La souveraineté doit impliquer la responsabilité de son comportement envers ses voisins. Elle doit aussi laisser à chaque peuple la liberté de choisir son avenir constitutionnel.

La participation devrait se développer par étapes. Les pays pourraient commencer par des accords limités sur la santé publique, l'éducation, l'eau ou le commerce, assortis d'obligations claires et de rapports indépendants. Une coopération politique plus approfondie exigerait des garanties plus fortes en matière de droits, de responsabilité et d'application effective des règles. Il ne faut ni prétendre que tous les gouvernements actuels respectent déjà les mêmes normes démocratiques ni reporter tout projet utile jusqu'à ce que ce soit le cas. La coopération ne doit pas servir de prétexte pour dissimuler les abus.

Un conseil ministériel de taille modeste et un petit secrétariat soumis au contrôle public pourraient coordonner les projets convenus. Des spécialistes indépendants pourraient en évaluer les résultats. Un forum de la société civile pourrait associer les femmes, les minorités, les organisations professionnelles et les jeunes au débat. Les contributions financières, les contrats et les décisions devraient être publiés. Les différends seraient d'abord soumis aux procédures diplomatiques prévues et, avec le consentement des États, à l'arbitrage ou à d'autres mécanismes juridiques.

L'Accord ne devrait donner aucune autorisation automatique d'intervention militaire ou d'ingérence politique. Aucun donateur ne devrait non plus pouvoir acheter le contrôle de la vie politique intérieure d'un membre. Des violations graves devraient entraîner des réponses définies, telles que la suspension d'un programme, selon une procédure équitable et avec le maintien des protections humanitaires. Les institutions doivent être conçues pour faire face aux désaccords : une amitié qui ne fonctionne que lorsque tout le monde est d'accord est trop fragile pour fonder une politique durable.

Mon espoir à long terme est une convergence vers la démocratie laïque dans toute la région. Le chemin doit passer par la persuasion, les réformes nationales et des bénéfices publics démontrables. Nous pouvons commercer avec un pays tout en encourageant davantage de transparence ; nous pouvons coopérer contre les maladies sans approuver l'ensemble de son système politique. L'Accord de Cyrus doit inciter à progresser et créer des obligations vérifiables. Il doit rendre progressivement la paix plus utile, plus normale et plus difficile à défaire.

Une prospérité que chacun peut constater

Une vision régionale doit finir par répondre aux questions d'une famille ordinaire. L'eau arrive-t-elle régulièrement ? Mon enfant peut-il étudier ? Puis-je trouver un emploi sans relations politiques ? Puis-je me faire soigner à un coût supportable ? Les contrats seront-ils respectés ? Ces questions ne sont pas secondaires, à examiner une fois la grande stratégie arrêtée. Elles font partie du sens même de la paix.

Je commencerais par un nombre limité de projets utiles, sélectionnés selon des critères publics et financés dans le cadre de budgets réalistes. La coopération sur l'eau pourrait mettre en relation des ingénieurs travaillant sur les fuites, l'irrigation, la réutilisation des eaux usées et le dessalement. Chaque projet aurait besoin d'une évaluation environnementale, de marchés publics transparents et d'un plan tenant compte des coûts de l'énergie et de l'entretien. La technologie devient utile lorsque les institutions qui la gèrent sont honnêtes et compétentes.

La santé offre un langage immédiat de coopération. Je propose des formations communes en traumatologie, en rééducation, en appareillage prothétique, en préparation aux urgences et en simulation clinique. Les hôpitaux et les universités pourraient développer des échanges fondés sur des normes claires, le consentement des patients et la protection des données personnelles. La coopération professionnelle peut créer de la confiance lorsque l'on travaille ensemble sur un problème dont le résultat se voit dans le rétablissement d'une personne.

La simulation doit d'abord servir la résilience civile : préparer les services ambulanciers, les hôpitaux, les pompiers et les autorités locales aux catastrophes et aux événements majeurs. Toute coopération distincte en matière de défense exigerait des accords gouvernementaux légaux, un contrôle civil et le respect du droit international. Un partenariat humanitaire doit conserver sa vocation clinique et son indépendance professionnelle.

L'énergie, les transports et le commerce exigeraient la même rigueur. Commencer par des études de faisabilité et des normes compatibles, puis établir des liaisons précises lorsque les bénéfices en justifient les coûts. Les infrastructures transfrontalières devraient reposer sur des conditions de propriété et de financement publiées. Les marchés ne peuvent fonctionner équitablement si les autorisations, les terres et le crédit sont distribués selon les liens familiaux ou la loyauté politique. Les institutions anticorruption, l'audit indépendant et l'accès aux tribunaux sont donc, eux aussi, des infrastructures économiques.

L'éducation doit relier ce travail immédiat à la génération suivante. Les bourses, l'apprentissage des langues, la recherche commune et les échanges entre organisations professionnelles peuvent réduire l'ignorance transmise d'une génération à l'autre. La coopération culturelle doit inclure la traduction, les archives, l'histoire et les arts. Les épisodes douloureux de l'histoire doivent être étudiés à partir de preuves. L'amélioration des relations diplomatiques ne justifie pas leur réécriture sous la forme d'une nouvelle mythologie officielle.

Chaque programme devrait publier sa situation de départ et rendre compte de quelques résultats compréhensibles : volumes d'eau économisés, délais d'attente réduits, stagiaires ayant réussi une formation évaluée, contrats attribués par mise en concurrence ou réclamations résolues. Un contrôle indépendant devrait pouvoir arrêter les projets inefficaces. Soyons ambitieux pour la région et modestes quant à notre propre infailibilité. Pour moi, la technocratie consiste à prendre la compétence au sérieux tout en laissant le citoyen maître des décisions. Un projet qui produit une photographie sans bénéfice public n'a pas fait avancer cette vision.

Une région qui offre refuge et un avenir chez soi

Je souhaite un Moyen-Orient qui assume sa responsabilité envers sa propre population. Cela suppose de réduire les guerres, les persécutions, l'arbitraire du pouvoir et le manque de perspectives qui contraignent les gens à partir. Cela suppose aussi de reconnaître les efforts déjà consentis par les communautés de la région qui accueillent des personnes déplacées. Notre avenir doit renforcer cette capacité, plutôt que de parler comme si la compassion n'avait jamais existé ici.

Mon objectif est une région où partir soit un choix, où rester ouvre un avenir viable et où le retour soit possible dès lors qu'il est volontaire et sûr. Aucune politique ne doit faire des personnes déplacées les instruments d'une lutte démographique ou des monnaies d'échange entre gouvernements. Ce sont des êtres humains, avec des parcours, des droits, des compétences et des responsabilités qui leur sont propres.

Lorsque je parle de donner à chacun un statut légal, je veux dire offrir un chemin crédible pour sortir de l'invisibilité juridique. Cela exigerait un état civil accessible, l'enregistrement des naissances, un examen équitable des besoins de protection, des procédures régulières de séjour et des voies de recours. Cela ne signifierait ni une citoyenneté automatique pour tous, ni l'abolition des frontières, ni la suppression des droits politiques d'un autre peuple. La nationalité, le séjour, l'asile et la protection contre l'apatridie appellent des réponses juridiques distinctes.

La politique envers les réfugiés doit protéger contre le renvoi vers la persécution, garantir des procédures équitables et ouvrir l'accès à l'éducation, à la santé et à un travail légal dans le cadre juridique applicable. Le HCR présente ces éléments comme des dimensions essentielles de la protection. [8] Les contrôles de sécurité doivent porter sur les personnes et les preuves. Les communautés d'accueil ont également besoin de financements pour le logement, les écoles, les services publics et les infrastructures. La protection devient plus durable lorsque ceux qui l'assurent constatent que leurs propres besoins sont pris au sérieux.

L'intégration est un travail concret. L'enseignement des langues, la reconnaissance des qualifications, l'accès équitable à l'emploi et des attentes civiques claires sont importants. Les droits des femmes et des enfants au sein de chaque communauté le sont tout autant. Les autorités doivent faire appliquer un cadre juridique commun, sans tolérer la coercition au nom de la culture ni discriminer les personnes en raison de leur foi. L'égalité citoyenne doit être une règle effective, et non un slogan réservé aux cérémonies.

Un fonds régional pourrait soutenir les communautés d'accueil, la réadaptation et la réinsertion volontaire, avec un contrôle indépendant et des contributions transparentes. Il ne devrait ni acheter des retours forcés ni subventionner l'exploitation. Ses premiers critères de réussite seraient l'accès aux documents d'identité, la scolarisation des enfants, la possibilité pour les adultes de travailler légalement et la liberté des familles de décider sans peur.

Voilà la force régionale que je recherche. Un Moyen-Orient capable d'agir devrait avoir moins besoin de départs dans l'urgence, tout en pouvant offrir une protection à ceux qui en ont besoin. Sa dignité se verrait dans sa manière de traiter une personne arrivant avec peu de pouvoir et sans relations utiles. Cette personne devrait trouver une loi, une procédure équitable et la possibilité d'un avenir.

Indépendance et partenariat avec le reste du monde

Le Moyen-Orient ne devrait pas attendre d'adhérer au projet régional d'autrui pour organiser son propre avenir. L'Union européenne offre des enseignements sur la valeur et les difficultés d'une coopération durable. Notre région a besoin d'institutions adaptées à sa géographie, à ses réalités politiques et aux besoins de sa population, tout en restant ouverte sur le monde.

Le cadre d'adhésion à l'Union européenne est propre à l'intégration européenne. La Turquie est déjà candidate, bien que ses négociations d'adhésion soient à l'arrêt depuis 2018. [9] L'Iran, Israël et les États arabes du golfe Persique ont leurs propres possibilités de coopération régionale. Les Émirats arabes unis, dont Dubaï fait partie, ont leur place dans cette discussion aux côtés de l'Arabie saoudite, du Koweït et des autres partenaires volontaires. Notre coopération doit se justifier par ses propres mérites.

Je souhaite des relations constructives avec les États-Unis et l'Europe, ainsi que des relations pragmatiques et indépendantes avec la Chine, la Russie et d'autres partenaires internationaux. La coopération doit être appréciée à l'aune de l'intérêt public, des obligations juridiques, des droits humains et de la fiabilité de chaque accord. L'amitié avec une puissance ne doit pas obliger à renoncer à des choix légitimes avec une autre.

Un Iran libre devrait pouvoir publier les conditions de ses grands contrats publics et en expliquer les coûts à long terme. Le financement des infrastructures, les accords énergétiques et les dispositifs de sécurité doivent être soumis à l'examen public. La dette ou la dépendance technologique peuvent réduire la liberté politique si les citoyens ne connaissent pas les obligations contractées en leur nom. La confidentialité commerciale ne doit pas devenir un prétexte général pour dissimuler les engagements financiers publics ou la corruption.

Le même principe vaut pour la coopération régionale. Un projet de l'Accord de Cyrus devrait être jugé selon les bénéfices qu'il apporte à la population qu'il prétend servir. Des partenaires extérieurs pourraient proposer des investissements, des formations ou des garanties dans des conditions claires. Ils ne devraient ni choisir les dirigeants de la région, ni déterminer ses choix constitutionnels, ni acquérir un veto informel sur son avenir.

Je veux une coopération en matière de sécurité qui aide Israël à défendre sa population et un Iran libre à devenir un partenaire de confiance. Je soutiens le gouvernement israélien dans sa lutte contre le terrorisme et les menaces visant l'existence même du pays, et je veux qu'un Iran démocratique se tienne aux côtés d'Israël dans cet effort. L'ordre régional que je propose rejette le soutien étatique au terrorisme, la prise d'otages et la coercition par groupes interposés. Une défense conforme au droit, un contrôle civil et la protection des civils doivent renforcer cette alliance et rendre ses engagements plus durables.

L'indépendance est une capacité d'action. Un pays qui éduque sa population, entretient ses institutions, inspire confiance et respecte les accords légaux dispose de choix plus réels. L'hostilité permanente ne suffit pas à lui donner cette capacité. Ma vision est celle d'un Iran et de voisins devenus des partenaires utiles et respectés dans le monde, tout en restant responsables devant leurs citoyens. La région doit pouvoir coopérer à l'international avec compétence et confiance.

Mettre la vision en pratique

Je suis en Israël pour faire avancer cette vision et rechercher des financements, un soutien institutionnel et des partenaires engagés. J'invite les représentants du gouvernement israélien, les institutions publiques, les philanthropes, les entreprises et les soutiens de la diaspora iranienne à transformer l'amitié irano-israélienne en un travail organisé. Ma position est explicite : soutien à Israël, au sionisme et au gouvernement israélien, ainsi qu'au prince héritier Reza Pahlavi et à un Iran constitutionnel et démocratique. Je propose un groupe de travail fondateur réunissant universitaires, cliniciens, juristes, économistes, ingénieurs et représentants de la société civile pour préparer une coopération concrète et une proposition crédible à présenter aux soutiens potentiels.

Pendant une première période de préparation de six mois, ce groupe pourrait rédiger une courte déclaration de principes, mener une consultation publique et élaborer deux ou trois projets pilotes. Un partenariat civil de formation en traumatologie et en rééducation, un projet comparatif sur la gestion de l'eau et un dialogue culturel entre diasporas seraient des points de départ raisonnables. Chacun exigerait une structure d'accueil identifiée, un budget réaliste, les autorisations nécessaires, des règles de financement et une méthode d'évaluation. Ce sont des pistes de départ, non des partenariats déjà annoncés.

Je recherche un premier appui pour une phase de préparation bien définie, puis un soutien aux projets pilotes approuvés sur une période de six à vingt-quatre mois. Cet appui pourrait prendre la forme de subventions de recherche, de parrainages de formations, de salles de réunion, de traductions, d'expertise professionnelle ou de mises en relation avec des partenaires institutionnels adaptés. Chaque proposition devrait préciser son organisme d'accueil, son budget, ses objectifs et ses obligations de compte rendu avant toute acceptation de fonds. Le financement respecterait les règles applicables, des accords écrits et une comptabilité transparente. Je cherche à établir ces relations ; je ne prétends disposer ici d'un aval gouvernemental ni de financements déjà acquis. Les soutiens doivent pouvoir constater ce que leur contribution permet de construire.

Si l'Iran entre dans une transition démocratique, la sécurité de la population et le fonctionnement du pays resteront la priorité immédiate. La normalisation diplomatique et la coopération régionale devront découler d'un mandat national légitime, et non s'y substituer. Les premiers accords pourraient être limités, réversibles et centrés sur les besoins publics. Les engagements constitutionnels ou sécuritaires à long terme exigeraient les procédures de contrôle représentatif et de ratification appropriées.

Ce n'est qu'après une coopération durable que les gouvernements devraient envisager un Accord de Cyrus formel et une structure institutionnelle permanente. Les critères d'adhésion, le financement, le retrait, le règlement des différends et les garanties contre les abus devraient être négociés. La participation du public devrait commencer avant que l'architecture institutionnelle soit figée. Une organisation régionale qui se mettrait d'emblée à l'abri de ses propres populations aurait du mal à promouvoir ailleurs la responsabilité démocratique.

Nous devrions évaluer l'ensemble de ce projet au moyen de questions exigeantes. Les gens vivent-ils davantage en sécurité ? Les services publics s'améliorent-ils ? L'opposition peut-elle parler sans peur ? Les femmes et les minorités sont-elles protégées dans les faits ? Les contrats résistent-ils à un examen indépendant ? Un gouvernement peut-il perdre une élection sans que le pays soit menacé ? Les réponses compteront davantage que le nombre de drapeaux devant une salle de réunion.

Tout commence par une vision. Je me tiens aux côtés d'Israël, du sionisme et du gouvernement israélien. Je me tiens aux côtés du prince héritier Reza Pahlavi et du renouveau de l'Iran par la monarchie constitutionnelle, la démocratie laïque et Pahlavi Plus. J'invite celles et ceux qui partagent ces engagements à contribuer à l'Accord de Cyrus par un financement, une coopération professionnelle et un soutien public. Deux nations sœurs peuvent engager un partenariat qui apporte sécurité, liberté et prospérité à un Moyen-Orient plus large. C'est l'avenir pour lequel je veux travailler, et je vous demande de le bâtir avec moi.

Dix principes pour un avenir commun

- 1 Des citoyens libres.** Toute personne bénéficie d'une égale protection de la loi, de la liberté de conscience et du droit de participer pacifiquement à la vie politique.
- 2 Un gouvernement laïque.** L'autorité publique découle du droit constitutionnel et du consentement démocratique ; aucune instance religieuse ne dispose d'un veto politique.
- 3 Un pouvoir responsable.** Des tribunaux indépendants, des médias libres, des finances transparentes et un contrôle effectif encadrent toute fonction publique.
- 4 Des alliés souverains.** Le partenariat irano-israélien repose sur la reconnaissance d'Israël, le soutien au sionisme comme autodétermination nationale juive et la coopération volontaire entre États souverains.
- 5 La paix et la protection des civils.** Le terrorisme, la prise d'otages, les punitions collectives et les menaces contre l'existence d'un peuple n'ont pas leur place dans l'ordre régional.
- 6 Le leadership pahlavi et le renouveau constitutionnel.** Je soutiens le prince héritier Reza Pahlavi et une monarchie constitutionnelle parlementaire, fondée sur un processus constitutionnel iranien libre et une citoyenneté égale.
- 7 Une coopération utile.** Les projets relatifs à l'eau, à la santé, à l'éducation, au commerce et aux infrastructures sont jugés selon leur bénéfice public et des résultats évalués de manière indépendante.
- 8 La dignité des personnes déplacées.** Des procédures de protection équitables, une identité juridique et un soutien aux communautés d'accueil remplacent l'invisibilité juridique et le renvoi forcé vers la persécution.
- 9 La justice avec la réconciliation.** Les victimes obtiennent reconnaissance et réparation ; la responsabilité est individuelle et établie selon des procédures équitables.
- 10 Un partenariat avec Israël et son gouvernement.** Je soutiens Israël et le gouvernement israélien, et recherche un appui concret pour un partenariat régional plus large fondé sur la sécurité d'Israël et un Iran libre.

Voici ma vision et mon engagement : un Israël sûr et prospère, un Iran libre renouvelé sous le leadership du prince héritier Reza Pahlavi, et deux nations sœurs œuvrant ensemble pour un meilleur Moyen-Orient. Je soutiens Israël, le sionisme et le gouvernement israélien. Pahlavi Plus donne à mon ambition iranienne sa direction constitutionnelle ; l'Accord de Cyrus donne à cette alliance son horizon régional. Je recherche les partenaires, les financements et l'appui concret qui permettront de transformer cet engagement en un travail durable.

M. Peyman Bakhshayesh

MD, PhD, MBA

Sources et lectures complémentaires

Les références historiques et institutionnelles ont été vérifiées pour l'édition anglaise originale le 27 octobre 2026. Édition révisée par l'auteur, 28 octobre 2026. Le projet d'Accord de Cyrus, les institutions et les étapes de mise en œuvre sont les propositions de l'auteur. Le soutien exprimé à Israël, à son gouvernement, au sionisme et au prince héritier Reza Pahlavi constitue sa position politique. Les manuscrits antérieurs sont cités pour la continuité de sa réflexion.

1. The Metropolitan Museum of Art. Le Cylindre de Cyrus et la Perse antique : la naissance d'un nouvel empire. Exposition du 20 juin au 4 août 2013. [Consulter la source](#)
2. Seymour M. L'héritage de Cyrus le Grand à travers les siècles. The Metropolitan Museum of Art, 24 juin 2013. [Consulter la source](#)
3. Schmitt R. Dynastie achéménide, II : l'Empire. Encyclopaedia Iranica, 1983 ; mise à jour du 25 mai 2018. Voir les sections sur la structure et l'administration. [Consulter la source](#)
4. Constitution de la République islamique d'Iran, 1979, révisée en 1989. Texte anglais disponible sur [Constitute](#). Articles 4 et 5. [Consulter la source](#)
5. Nations unies. Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948. Articles 6, 7, 18, 19 et 21. [Consulter la source](#)
6. Ashraf A. Éducation, XXVI : l'éducation des femmes à l'époque pahlavie et après. Encyclopaedia Iranica, 1997 ; mise à jour du 30 juin 2016. [Consulter la source](#)
7. La Maison-Blanche. Déclaration des accords d'Abraham, 15 septembre 2020. Texte officiel archivé. [Consulter la source](#)
8. HCR. Droits et obligations. Informations mondiales destinées aux demandeurs d'asile et aux réfugiés. [Consulter la source](#)
9. Conseil de l'Union européenne. Türkiye. Présentation officielle de la candidature et des négociations d'adhésion. [Consulter la source](#)
10. Bakhshayesh P. Qu'est-ce que Pahlavi Plus ? Construction de l'État, démocratie laïque et souveraineté populaire. Essai en persan. Manuscrit de l'auteur consulté parallèlement à sa collection publiée. [Consulter la source](#)
11. Bakhshayesh P. Pahlavisme, technocratie et réconciliation nationale dans la transition iranienne. Manuscrit anglais, mai 2026, consulté dans la collection Google Drive de l'auteur. [Consulter la source](#)
12. Bakhshayesh P. La réconciliation nationale : une voie vers la démocratie laïque. Manuscrit consulté dans la collection Google Drive de l'auteur. [Consulter la source](#)
13. Bakhshayesh P. L'Iran et Israël : au-delà d'un ennemi commun. Édition persane complétée le 6 octobre 2026. [Consulter la source](#)